De La Broquerie
Commission scolaire des Patriotes

École Verte Brundtland

Le lundi 9 décembre 2019

Aux parents des élèves qui fréquentent le service de garde

Objet : Hausse des frais de garde à compter du 1er janvier 2020

Madame,
Monsieur,

À la suite de la publication des Règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020 émises par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en début d'année scolaire, la présente a pour objet de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2020, la contribution financière exigible des parents passera de 8,35 $ à 8,50 $ par jour.

Cette tarification quotidienne s'applique pour chaque élève inscrit au service de garde sur une base régulière, c'est-à-dire pour celui qui a une fréquentation d'au moins deux périodes par jour, et ce, pour un minimum de trois (3) jours par semaine.

En ce qui a trait à la tarification pour l'élève inscrit au service de garde sur une base sporadique, les frais pour les périodes du matin et du soir demeurent inchangés, soit à 4.60$ par période. Cependant, les frais exigibles pour la fin de journée passeront de 7.75$ à 8.10$ par période.

Aucune modification à la tarification n'est prévue en ce qui a trait à la tarification pour les journées pédagogiques, celle-ci étant déterminée par la direction du Service des ressources financières de la Commission scolaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Alain Martineau
Directeur